

FORMATION AQUATIQUE

Hiver 2012

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN / DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses			REMARQUES
							EM	M	NM	
Moniteur en sauvetage (SS)	02 440 22	01	Requalification	Di 16h à 20h	3252 / 1388-B1	15 avril / 4 heures	74	74	80	6

6. Préalables : pour la **Requalification Sauveteur National** : détenir le brevet de Sauveteur national (SS). **Présenter une preuve du** préalable au premier cours. Note obligatoire à lire avant de vous présenter à la requalification disponible par le lien suivant : www.peps.ulaval.ca/requalsn.
 Pour la **Requalification Moniteur en sauvetage** : détenir le brevet de Moniteur en sauvetage datant d'au plus 4 ans. **Présenter une preuve du préalable au** premier cours. Pour le **Renouvellement Moniteur de Sécurité aquatique** : détenir le brevet de Moniteur de sécurité aquatique datant d'au plus 5 ans. **Présenter une preuve du préalable au premier cours.** Avant de vous présenter au renouvellement MSA, vous devez télécharger les documents des liens suivants : www.peps.ulaval.ca/requalmsa et www.peps.ulaval.ca/feuillesjunior.

Responsables : France Le Bel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M : Membre du PEPS
NM : Non-membre du PEPS

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.